

Stratégie pour la CCNR



L'environnement de la navigation rhénane et de la CCNR est en constante évolution. La navigation rhénane s'intègre de plus en plus dans l'économie mondiale. Les décisions politiques, juridiques, sociales et techniques concernant la navigation rhénane revêtent de plus en plus une dimension européenne. La CCNR juge par conséquent nécessaire de fonder ses activités sur des orientations stratégiques qui tiennent compte de cette évolution et de ses caractéristiques.

Résolution **Un levier pour une navigation intérieure dynamique sur le Rhin et en Europe**

Se fondant sur son expertise et sur l'Acte de Mannheim du 17 octobre 1868 et ses protocoles additionnels assurant la liberté de navigation sur le Rhin ;

se référant à d'autres instruments juridiques internationaux créés à son initiative : l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), le Centre Administratif de la Sécurité Sociale pour les bateliers Rhénans (CASS), la Convention sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (CLNI) et la Convention relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI) ;

souhaitant promouvoir le développement durable du système européen de transports ;

motivée par les nombreux avantages socioéconomiques d'une navigation intérieure forte, innovante et durable, et décidée à promouvoir son plein potentiel sur le Rhin et sur les voies de navigation intérieure européennes, en tant qu'élément du système multimodal de transport du futur ;

rappelant la création en 2015, à l'initiative de la CCNR et en étroite coopération avec la Commission européenne, du Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) ;

visant l'objectif de poursuivre l'amélioration et l'harmonisation des standards et des réglementations pour la navigation intérieure, tout en maintenant une sécurité, une efficacité et une compétitivité maximales par l'innovation et la modernisation ;

reconnaissant le rôle et les compétences de l'Union européenne (UE) dans le domaine des transports, navigation intérieure incluse, en particulier dans le cadre du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ;

reconnaissant les nombreuses missions et obligations des autres commissions fluviales, de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) et des autres organisations internationales et acteurs de la navigation intérieure, et saluant leurs précieuses contributions au développement de la navigation intérieure ;

rappelant sa longue tradition de coopération constante et étroite avec les principaux représentants de la profession et du secteur, y compris les ports maritimes et intérieurs ;

la CCNR adopte des orientations stratégiques suivantes:

Principes

Les activités de la CCNR restent fondées sur l'Acte de Mannheim et ses protocoles additionnels. La liberté et la sécurité de la navigation rhénane restent des piliers essentiels de la navigation intérieure européenne. La CCNR s'emploie à assumer son rôle de plus ancienne et première organisation internationale dans le domaine de la navigation intérieure et continue à s'engager en faveur de la navigation rhénane, pionnière active pour l'innovation dans la navigation intérieure en Europe.

La CCNR maintient et développe le coeur de ses compétences, dans le domaine des prescriptions de sécurité, de l'infrastructure, de l'environnement et des questions sociales. Elle s'efforce d'adopter des dispositions visant à améliorer les conditions de travail et la sécurité sociale des personnels de la navigation intérieure.

La CCNR continue à promouvoir et renforcer par tous les moyens disponibles la navigation intérieure en tant que mode de transport performant, respectueux de l'environnement et disposant d'un vaste potentiel inexploité, aussi bien sur le Rhin que dans un cadre européen et international plus large. Dans tous ses travaux, la CCNR continue à soutenir les objectifs et initiatives de développement durable aux niveaux national, régional et international, en particulier en adoptant la vision de bateaux de navigation intérieure zéro émission d'ici à 2050 et en poursuivant le développement et la mise en oeuvre de la CDNI.

La CCNR renforce les avantages de la navigation intérieure en tant que mode de transport incontournable et promeut le transfert modal vers celle-ci, en relevant à l'aide de l'innovation et de la numérisation les nouveaux défis auxquels la navigation intérieure est confrontée.

La CCNR continue à constituer le centre de compétence et un point de référence privilégiés dans tous les domaines de la navigation intérieure, en exploitant pleinement son expertise propre et toute la richesse de son expérience.

Coopération internationale

La CCNR optimise les résultats de ses actions en approfondissant et renforçant sa coopération de longue date avec l'Union européenne, notamment avec la Commission européenne et dans le domaine des corridors RTE-T.

La CCNR continue à faciliter et encourager les activités fructueuses du CESNI en tant qu'instrument de gouvernance innovant, efficace et inclusif, afin de doter l'Europe d'une navigation intérieure de haute qualité. La CCNR s'attache en outre à promouvoir les activités du CESNI à travers des relations de travail avec le Parlement européen et le Conseil.

La CCNR poursuit le développement de standards dans les domaines des prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure et de leurs équipements ainsi que dans le domaine des qualifications professionnelles. Elle s'attache en outre à assurer leur mise en oeuvre harmonisée dans tous les Etats membres et à étendre les activités du CESNI à de nouveaux domaines.

La CCNR est ouverte à un partenariat fort avec l'Union européenne, à laquelle elle apporte sa longue expérience et expertise. La CCNR vise la conclusion d'un accord de long terme avec l'Union européenne, reconnaissant la CCNR comme organisation internationale partenaire et garantissant le financement à long terme du CESNI et de ses activités.

La CCNR explore les moyens de renforcer l'efficacité de sa coopération de longue date avec les commissions fluviales, la CEE-ONU et les autres organisations internationales et acteurs dans le domaine de la navigation intérieure, comme la Commission Internationale pour la Protection du Rhin et le Forum International des Transports.

Afin de réaliser ses objectifs, la CCNR poursuit sa longue tradition de prise en compte de l'action et des contributions des représentants clés de la profession et du secteur, y compris les ports maritimes et intérieurs, en poursuivant son étroite concertation et coopération avec ceux-ci, y compris dans le cadre du comité CESNI.

En adoptant toutes les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs, la CCNR demeure un levier pour une navigation rhénane et européenne dynamique.